

**DÉCISION DE NON-OPPOSITION À UNE
DÉCLARATION PRÉALABLE
PRONONCÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

A-2022-140

DESCRIPTION DE LA DÉCLARATION	
Dossier déposé complet le 06 Juillet 2022	
Par :	Monsieur BERETTI Romain
Demeurant :	21, rue Hoche 78420 CARRIERES SUR SEINE
Représenté par :	
Pour :	Extension en bois en façade Est sur terrasse existante.
Sur un terrain sis :	21, rue Hoche 78420 Carrières-sur-Seine (cadastré BM203, BM63, BM59, BM58, BM57, BM56)

Référence dossier

N° DP 78124 22 G0099

Surface de plancher créée :
9.30 m²

Surface taxable créée :
9.30 m²



MONSIEUR LE MAIRE DE CARRIERES-SUR-SEINE,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 10/02/2014 et modifié le 12/04/2021,
Vu la déclaration préalable référencée ci-dessus,

ARRÊTE,

Article 1 : Il n'est pas fait opposition aux travaux décrits dans la déclaration préalable, portant création de 9.30 m² de surface taxable.

Article 2 : Le projet est soumis au versement de la taxe d'aménagement.

Article 3 : Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée au pétitionnaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. Un extrait du présent arrêté sera, en outre, publié par voie d'affichage à la Mairie, dans les huit jours de sa notification et pendant une durée de deux mois.



A Carrières-sur-Seine, le 02 AOUT 2022

Pour le Maire empêché,
Le Maire-adjoint délégué aux Finances,
Alain Thiémonge

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L2131-2 du Code général des collectivités territoriales.